

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2010

L'An Deux Mil Dix, le jeudi onze mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

**Secrétaire de séance** : M.COLLET

**Présents** : M. POULARD, M. TIMOUY, M<sup>me</sup> LEMARCHAND, M. CROUZET, M<sup>me</sup> PICHOT, M. WALGER, M. BLETIO, M.COLLET, M<sup>me</sup> LE MEN, M<sup>me</sup> GRUIEC, M<sup>me</sup> ROBIN, M<sup>me</sup> LEDOS, M. BIRRIEN, M<sup>me</sup> LAROCHE, M. BARBOTIN, M. KEROMNES, M. VALTON, M. TEXIER, et M. LEMOINE.

**Excusés** : M. JACOB (pouv. à M. VALTON), M<sup>me</sup> SAUVEE (pouv. à M<sup>me</sup> PICHOT), M<sup>me</sup> ERDTMANN (pouv. à M<sup>me</sup> LAROCHE) et M. RENAUDIN (pouv. à M. TEXIER).

**Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité.**

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

**a) La section de fonctionnement** inscrit pour l'exercice, des recettes nettes encaissées pour 2 387 827,63 €, et des dépenses nettes réalisées à hauteur de 1 974 353,83 €. Le solde d'exécution de l'exercice 2009 s'élève à 413 473,80 €. Il s'ajoute au résultat de clôture cumulé de 2008 de 301 287,11 €, puis est diminué de l'affectation réalisée en recettes d'investissement (C/1068) de 301 287,11 €. Ainsi en fonctionnement, le résultat de clôture cumulé au 31/12/2009 se solde par un excédent de 413 473,80 €.

**b) La section d'investissement** affiche des dépenses nettes arrêtées à 1 883 354,08 € et des recettes nettes à 1 744 267,64 €. La section présente un solde d'exécution négatif de 139 086,44 € pour l'exercice 2009. Considérant le déficit de 2008 arrêté à 211 649,55 €, le résultat de clôture cumulé au 31/12/2009 en investissement fait ressortir un besoin de financement de 350 735,99 €. Les restes à réaliser à reporter au budget 2010 s'élèvent à 107 245,35 € en dépenses et 20 790,64 € en recettes

**c) Le solde d'exécution** des 2 sections cumulées pour l'exercice 2009 s'inscrit, en positif, pour 274 387,36 €.

Le résultat de clôture, globalisé pour les 2 sections et cumulé avec celui de 2008 présente un excédent de 62 737,81 €.

➤ **Le compte administratif est adopté** par le Conseil Municipal, tel que présenté ci-dessus : en fonctionnement par chapitre budgétaire ; en investissement par chapitre budgétaire et par opération.

### COMPTE DE GESTION 2009

Tenu par la Trésorerie Principale de Rennes Banlieue Est, le Conseil Municipal valide le compte de gestion 2009 du budget de la commune qui est en adéquation avec le compte administratif 2009 présenté par Monsieur le Maire.

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009

**L'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** est déterminée comme suit, à partir du résultat de clôture cumulé au 31.12.2009, arrêté à 413 473,80 € :

➤ affectation : virement de 2009 à réaliser en 2010 : 413 473,80 € au C/1068.

### BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES 2009

Le Conseil Municipal prend acte qu'aucune cession ni acquisition n'est intervenue sur l'exercice 2009.

### AIDE AUX SINISTRES DE LA TEMPETE XYNTHIA

En témoignage de solidarité avec les victimes de la tempête Xynthia qui a touché, principalement, les départements de la Vendée et de la Charente Maritime, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une aide exceptionnelle de 250 € versée à l'Association des Maires de Vendée et 250 € à l'Association des Maires de Charente Maritime.

## **TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>RE</sup> CLASSE EN REDACTEUR - TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal décide la transformation d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe en rédacteur territorial. Le tableau des effectifs est validé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

## **REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS**

Le Conseil Municipal approuve le règlement du concours photos organisé sur proposition de la commission Vie Culturelle pendant le festival « C'est le printemps » ; les photos seront reçues jusqu'au 31 janvier 2011 et le prix remis lors du festival « C'est le printemps 2011 ».

## **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35**

Le Conseil Municipal désigne Mme Marie Hélène SAUVEE déléguée de la commune au sein du collège de Rennes Métropole chargé de procéder au choix du délégué représentant les communes de Rennes Métropole au Syndicat Départemental d'Énergie 35.

## **REALISATION D'UN QUAI DE BUS A LA VIZEULE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE RENNES METROPOLE**

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise LEMEE de St Sauveur des Landes (35) pour les travaux de réalisation d'un quai à l'arrêt de bus de la Vizeule pour un montant de 3 366,50 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de Rennes Métropole.

## **INFORMATION**

- La commune de Montgermont n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens : AE 61 et 64, 19 allée Rosenthal ; AE 99, 5 rue de la Marebaudière ; AE 293, 7 rue Henri Queffelec

AFFICHE LE :  
RETIRE LE :

Montgermont, le 16 mars 2010  
**LE MAIRE**  
**A. POULARD**